



Demande d'occupation de la zone réservée aux catamarans et dériveurs de moins de 6 mètres à TERENEZ (COMMUNE DE PLOUGASNOU - FINISTÈRE)

Tarifs 2025 (Délib. Du 12 déc 2024)

15.3 – Stationnement dériveurs et catamarans (Extrait du règlement de la zone)

Le port de Terenez dispose d'une aire de stationnement à bateaux soumis à un abonnement mensuel ou temporaire. Cette aire n'est disponible que du 1^{er} avril au 30 octobre. En dehors de ces périodes l'autorité portuaire se réserve le droit de mettre en fourrière le bateau concerné, aux frais du propriétaire.

Les types de bateaux autorisés à stationner sont les dériveurs, catamarans < 19 pieds. (= à 6.00 m)

L'autorité portuaire n'assure ni la surveillance ni le gardiennage sur le parking et décline toute responsabilité en cas d'avarie ou de vol.

En cas de manifestation nautique, d'entretien annuel ou de force majeure, l'autorité portuaire se réserve la possibilité de déplacer les bateaux, en prenant soin de les remettre à leur place. Les propriétaires de bateaux devront prendre toute disposition pour permettre cette manipulation (remise de clés etc.)

Les places pour sept mois sont prioritaires. L'accès au parking est réservé aux usagers s'acquittant d'une redevance portuaire. Une autorisation d'accès et de stationnement sur l'aire est délivrée par le gestionnaire du port. Ce document doit être visible sur le bateau.

	à cocher	
Dériveur (7 mois/TTC Du 1er avril au 30 octobre)	<input type="checkbox"/>	117,15 €
Dériveur (Semaine/TTC)	<input type="checkbox"/>	5,30 €
Catamaran (7 mois/TTC Du 1er avril au 30 octobre)	<input type="checkbox"/>	234,25 €
Catamaran (Semaine/TTC)	<input type="checkbox"/>	10,70 €

Toute semaine commencée est due.

Cette déclaration signée sera :

- déposée à l'accueil de la Mairie

- ou par courriel : commune@plougasnou.fr

L'agent du port à la Capitainerie (tél : 06.22.43.77.58) vous confirmera le placement, dans la limite des places disponibles.

Prénom – NOM	
ADRESSE PRINCIPALE (adresse + CP + VILLE)	
Tél. Portable (si possible)	
Adresse électronique	
Période prévue d'occupation de la zone	
NOM DU BATEAU si existant	
Immatriculation si existante	
Signes distinctifs	

Cette déclaration entraînera une facturation.

En cas de modification d'occupation, il est nécessaire de refaire une nouvelle demande.

Le _____ SIGNATURE _____